CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E58324** **VALABLE JUSQU'AU** **03/11/2027**

ÉDITÉ LE 16/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1985

Raison sociale : CLOISON MODULAIRE PLAFOND SUSPENDU PLANC

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/12/2008

Sigle : C.2.P.

Capital : 100 000

2 BIS AVENUE DE L'EUROPE
21600 LONGVIC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 333821429

Siret : 333 821 429 00037

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 215494

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 7366266404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 7366266404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 03 80 66 09 00 **Fax :** 03 80 66 21 21

Portable :

Responsabilité légale :
FB PARTS (809 239 742) / BASSET FREDERIC PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.cloisons-c2p.com

E-mail : celine.dubois@c2p21.com

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 437 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4211	Fourniture et pose de cloisons démontables, amovibles ou mobiles	18	14/09/2026
7212	Isolation et traitement acoustique (Technicité confirmée)	17	16/09/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/09/2026 13:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.